

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Séance du 27 novembre 2008

L'an deux mille huit et le vingt sept novembre
à 21 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Monsieur Guy HELLE,
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 14 novembre 2008.

délibération n°03-11/2008	Branchement électrique à la crèche de St Sulpice sur Lèze
------------------------------	-----------------------------------------------------------

Etaient présents : Mr ANZALONE Michel, Mr AUDOUBERT Michel, Mr BARBERO Michel (remplacé Mme BOUE MERIC Jeanine), Mme BASSO Thérèse, Mr BEDEL Philippe, Mr BELLOIR Jérôme, Mr BENAZET Paul, Mr BOIX Jean Pierre, Mme BOUFFARTIGUE Francine, Mr BOUVIER Claude, Mme CANAL Marie Claude, Mr CARRERE Gérard, Mme CASSIER Michèle, Mr CATALA Claude, Mr CESAR Jean Claude, Mr CHEVET Patrick, Mme COMA Marianne, Mr COT Jean, Mr CRAMPAGNE Stéphane, Mr CROUZATIER Jean Marie, Mr DEGA Jérôme, Mr DEJEAN Henri, Mr DELMAS Robert (remplacé par Mr VIEL), Mr DORET Michel, Mr DUBREUIL Anne Cécile, Mr ESQUIROL Jean Marc, Mme FAUSTINI Marie Claire, Mr FERRAGE Pierre, Mr GALY Maurice, Mr GAY Jean Louis, Mme GILAMA Chantal, Mr GOUAZE François, Mme GREGOIRE Anne Marie, Mr GRYCZA Daniel, Mr HALIOUA Jean Louis, Mr HELLE Guy, Mr ICART Daniel, Mr LABORDE Michel, Mr LABORDE Amédée, Mr LACAZE Yves, Mr CHEVALIER Yann, Mme MAITRE Nadia, Mme MALET Valérie, Mr MICHEL Robert, Mr NAYLIES Charles, Mr ROUGER Bernard, Mr RUQUET Adolphe, Mr SEGUELA Jean Louis, Mr SEPOLD Alex, Mr SEVILLA Thierry, Mme SUZANNE Colette (remplacée par Mme ALQUIER), Mr THIBAUD Gérard, Mr TURREL Denis, Mr VALETTE Claude, Mme VEZAT Maryse, Mme VIDAL Jacqueline, Mr VINCENT Norbert

Etaient Excusés : Mr BARBERO Michel, Mr BENAC Claude, Mr BOURY Alain, Mme BRIAND Christine, Mr BROS Bernard, Mr CENA Claude, Mr COLOMBIER Marc, Mr CRABE Pierre, Mme DEDIEU CASTIES Françoise, Mme DELAVERGNE Evelyne, Mr DELMAS Robert, Mr DEVIC Henri, Mme DUPONT Michèle, Mr JOLIBERT Patrick, Mr LEMASLE Patrick, Mr PESSANT Christian, Mr ROUJAS Gérard, Mr SENECLAUSE Christian, Mme SUZANNE Colette, Mlle TEMPESTA Marie Caroline, Mr VIGNES Michel, Mr YZARD Didier

Secrétaire de séance : Mr CESAR Jean Claude



OBJET : Branchement électrique à la crèche de St Sulpice sur Lèze

Le syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne a fait étudier les travaux de branchement de la crèche intercommunale à St Sulpice sur Lèze détaillés ci-dessous :

- Réalisation d'un branchement aéro-souterrain sur une longueur de 9 mètres depuis le réseau existant en façade de l'autre côté de la route
- Fourniture et pose d'un coffret coupe circuit encastré dans le mur de la crèche et d'un tableau pour comptage électronique à l'intérieur du bâtiment.

Le coût total de ce projet est estimé à 3 333 €.

Le Syndicat Départemental se chargerait de solliciter, du Conseil Général, la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du Syndicat Départemental sur le montant restant à charge de la Communauté de Communes du Volvestre après déduction de cette subvention, la contribution de la Communauté de Communes du Volvestre serait au plus égale à 936€.

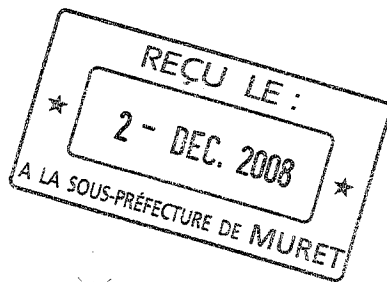
La Communauté de Communes du Volvestre demande au Syndicat de réaliser les travaux tels que décrits dans les plans joints sous les meilleurs délais.

Le Président propose d'approuver le projet de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la Communauté de Communes du Volvestre s'engage à verser au Syndicat départemental une contribution au plus égale à 936€ et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget.

Après délibération, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité

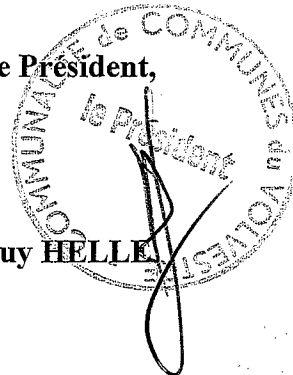
- d'approuver le projet. Après inscription, et réalisation des travaux, la Communauté de Communes du Volvestre s'engage à verser au Syndicat départemental une contribution au plus égale à 936€.
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide maximum auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne sur ces travaux.

Pour copie conforme,
Adopté à l'unanimité



Le Président,

Guy HELLE



Délibération publiée,
transmise au Représentant
de l'Etat et certifiée exécutoire
à compter du 02/12/08.....